

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2008

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 17 juin 2008 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

#### ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique,
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- Monsieur BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller général d'Ille et Vilaine,
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan,
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

#### ETAIENT EXCUSES :

- Madame Béatrice LE MARRE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique,

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur départemental

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 17 Juin 2008**

**I – QUESTIONS BUDGETAIRES, FINANCIERES ET DE PERSONNEL**

**9. Siège de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine : acquisition d'un bien immobilier.**

Après le décès de sa propriétaire, la maison d'habitation qui jouxte le siège de l'I.A.V. sur sa limite Ouest, vient d'être mise en vente. Il s'agit d'une maison jumelée, édifiée en 1959, d'une superficie utile de 66 m<sup>2</sup> - le terrain a une contenance de 377 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de ce bien présente un intérêt certain pour l'établissement, déjà à l'étroit dans ses murs et même en « surbooking » pendant les périodes d'accueil des stagiaires qui durent 7 à 8 mois par an.

Dans un premier temps, 3 à 4 bureaux pourraient y être aménagés moyennant quelques adaptations mineures : à plus long terme, c'est une réserve foncière utile dans le cas d'un agrandissement éventuel de nos locaux actuels.

Le service des Domaines a évalué le bien à 160 000 € avec une marge de négociation de 5 à 10 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Emet un avis favorable à cette acquisition**
- **Autorise le Président à négocier le prix dans la limite de l'estimation des Domaines avec la marge de négociation de 5 à 10 %.**
- **Dans cette limite, charge le Président de procéder à cette acquisition.**

Pour extrait conforme  
Le Président,

Y. MAHE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
REÇU LE

25 JUIN 2008